

Composition du dossier soumis à enquête publique :

Arrêté préfectoral du 28 mai 2024 : ouverture et organisation de l'enquête publique

AVIS présents dans le dossier, mais faisant l'objet d'une présentation séparée :

- Avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) du 22 janvier 2024
- Avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) du 20 février 2024

Fichier 1 : DÉPÔT AEU (autorisation environnementale unique)

- 1 – Descriptif du projet
- 2 – Autorisation environnementale Unique
- 3 – Annexes AEU
- 4 – Avis MRAe et réponses apportées
- 5 – Dossier de demande de dérogation à la législation relative aux espèces protégées ; Avis du CNPN et réponses apportées
- 6 – Avis ajoutés avant le début de l'enquête : 2 avis ARS ; 2 avis SAGE ISLE DRONNE ; 1 avis SDIS 87

Fichier 2 : DÉPÔT PA (permis d'aménager)

- ERP
- Pièces écrites
- Pièces graphiques
- PA nomenclature des pièces
- Avis ajoutés avant le début de l'enquête : deux avis ARS ; deux avis SAGE ISLE DRONNE ; un avis SDIS 87